

Privilège—M. Wilson

M. Wilson: Madame le Président, ce qui motive la question de privilège, c'est que la réponse qu'il a donnée mercredi dernier est tout à fait contradictoire à celles qu'il avait données antérieurement, et j'ai cinq exemples différents à donner. Il induit la Chambre en erreur et je pense qu'il s'agit de savoir si c'est à dessein que le ministre le fait. J'aimerais citer des passages précis, distincts de ceux que je viens de fournir.

Le 29 octobre, lendemain de l'annonce du PEN, nous avons interrogé le ministre sur l'impact qu'il en attendait, et il a dit (page 4210 du hansard):

... de ce côté-ci de la Chambre, nous n'ajoutons pas foi aux prophéties de malheur du député et de ses collègues. En ce qui nous concerne, le programme énergétique que nous avons présenté est bon tant pour l'industrie et pour les provinces productrices que pour les consommateurs ...

Et cætera. Comme en fait foi la page 4884 du hansard, en réponse à ma question, il a dit que le programme énergétique ...

... progresse normalement ... je suis certain que tout le monde trouvera satisfaction.

C'est bien le contraire qu'on y trouve.

Mme le Président: A l'ordre. Avec l'esprit de logique qui le caractérise, le député doit se rendre compte qu'il entame un débat sur la question. Le ministre dit qu'une chose va bien, le député n'est pas d'accord. Il s'agit évidemment d'une question de divergence d'opinions sur un programme gouvernemental et cela ne saurait motiver la question de privilège. Si le député estime que le ministre a délibérément induit la Chambre en erreur, ce qu'il a lieu de faire c'est de présenter une accusation tout à fait sérieuse. Alors seulement je pourrai donner suite à l'affaire.

M. Wilson: Madame le Président, vous parlez de mon esprit de logique. Et c'est justement cette logique qui s'est trouvée blessée mercredi dernier par la réponse du ministre. Il a nettement pris le contrepied de ce qu'il disait à la Chambre depuis six mois. Voilà pourquoi je demande si Votre Honneur estime que le ministre se trompait ou induisait la Chambre en erreur à dessein. C'est la question que je pose à Votre Honneur. Je crois qu'elle repose sur des faits.

● (1220)

Je voudrais citer un autre exemple. Il est tiré du discours que le ministre a fait quand il a présenté le bill C-48, le projet de loi sur le pétrole et le gaz du Canada. A propos du programme énergétique national, il a déclaré:

Nous avons agi avec une fermeté que n'a jamais manifesté un gouvernement fédéral précédent et nous croyons avoir trouvé un moyen d'établir solidement notre programme énergétique.

Il peut bien parler d'un moyen d'établir solidement notre programme énergétique, quand on sait que les tours de sondage quittent le Canada. Le ministre prétend que les travaux de forage augmenteront, mais nous savons tous qu'il n'en en rien. Ils diminueront encore davantage d'ici la fin de l'année. Le ministre avoue maintenant qu'il le savait en octobre avant d'annoncer le programme énergétique national.

Comment les députés à la Chambre peuvent-ils délibérer sur les trois mesures législatives dont nous sommes saisis ou qui nous seront présentées sous peu? Ces mesures influenceront très profondément sur l'avenir énergétique du Canada. Il est évident que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a fait des déclarations contradictoires. Or il nous faut à plusieurs égards nous fier au jugement du ministre pour nous faire une opinion sur ces mesures législatives.

A mon avis, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a induit la Chambre en erreur. Cela ressort clairement de la réponse qu'il m'a faite mercredi, et j'ai donné cinq exemples différents de déclarations qu'il a faites à la Chambre au cours des six derniers mois et qui contredisent ce qu'il a répondu mercredi. J'affirme qu'il s'est contredit à un moment critique de l'élaboration de la politique énergétique nationale. Nous en sommes à un moment critique de l'étude de cette politique. Il en coûte très cher au Canada. C'est pourquoi j'affirme qu'il s'agit d'une question très grave que Votre Honneur doit étudier sans délai.

Si Votre Honneur juge que la question de privilège que j'ai exposée aujourd'hui est fondée, je suis disposé à proposer une motion tendant à renvoyer l'affaire au comité permanent des privilèges et élections.

Mme le Président: Je dois donner au ministre l'occasion de répondre.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je serai extrêmement bref. A mon avis, il est bien évident que c'est la continuation de la série de fausses questions de privilège et de faux rappels au Règlement que soulève l'opposition officielle. De toute évidence, l'opposition officielle bloque les travaux de la Chambre. C'est ce qu'elle fait depuis des jours et elle entend continuer ce jeu. Je pense que les Canadiens ne sont pas dupes. Les allégations du député ne sont absolument pas fondées. Son propre argument le prouve. Chaque fois qu'on m'interrogeait à propos du forage, je répondais à la lumière des données du magazine *Oilweek*.

J'ai admis que j'avais induit le député en erreur hier, mais c'était vraiment sans le vouloir. J'ai répondu que l'association des entrepreneurs de forage avait prédit une baisse de 30 p. 100 du forage cette année. Je prie le député de m'excuser de lui avoir donné une réponse fautive. Le 16 octobre, l'association des entrepreneurs en forage pétroliers a déclaré qu'elle s'attendait à ce qu'au cours des 15 prochains mois l'équipement de forage utilisé au Canada diminue de 59 p. 100 de la capacité disponible, l'année 1980 étant l'indice de 100 p. 100. C'était deux semaines avant le budget et la présentation du Programme énergétique national. Cette prédiction n'était donc pas reliée au budget ou au PEN. Par conséquent, je présente mes excuses au député pour lui avoir dit que la baisse prévue par l'industrie, indépendamment du PEN, était de 30 p. 100. Je m'excuse. On prévoyait une baisse de 41 p. 100.